



<u>Objet</u>: Attribution du marché n°22.P.A.B.A.159: Travaux de rénovation partielle du conservatoire à ravonnement départemental (CRD) Montreuil

Lot nº1: Macro-lot

LE PRÉSIDENT.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 1.5219-1, 1.5219-2 et 1.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-082" du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence transmis pour publication au Parisien le 15 novembre 2022;

Vu le dossier de consultation transmis pour publication sur le profil d'acheteur le 15 novembre 2022;

Considérant la nécessité de conclure un marché relatif aux travaux de rénovation partielle du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) Montreuil – Lot n°1 : Macro-lot ;

Considérant que la société DP:r a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères définis dans les documents de la consultation.

DECIDE

Article 1: DE SIGNER le marché n°22.PA.BA.159: Travaux de rénovation partielle du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) Montreuil - Lot n°1: Macro-lot avec la société DP.r dont le siège social est situé au 2, rue du Cottage Tolbiac – 94550 CHEVILLY-LARUE pour un montant global et forfaitaire de 4 349 553,14 CHT soit 5 219 463,77 CTTC.

Article 2: DE PRECISER que le marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

DE PRECISER que la dépense sera imputée au budget principal de l'année 2023 et Article 3: suivantes.

Article 4: D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier, et inscrite au registre des actes de l'établissement.

Fait à Romainville

le 03/05/2023

Le Président

BESJAC Bhice

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publication: U10512023